



ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE COMPENSATION RELATIVE À L'ENTRETIEN ET LA PROPRETÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 5 décembre 2016 à 20 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2017 sera adopté.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 novembre 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

ADOPTION OF THE BY-LAW IMPOSING A COMPENSATION FOR MAINTENANCE AND CLEANLINESS FOR THE 2017 FISCAL YEAR

NOTICE is hereby given, in conformity with section 146 of the *Charter of Ville de Montréal*, that at the regular sitting of the borough council that will be held on Monday, December 5, 2016 at 8 p.m., in the council chamber located at 1800, boulevard Saint-Joseph, the by-law imposing a compensation for maintenance and cleanliness for the 2017 fiscal year will be adopted.

Given in Montréal, borough of Lachine, this November 24, 2016.